



### Les sciences sociales en question : grandes controverses épistémologiques et méthodologiques

Compte-rendu de la 62<sup>e</sup> séance

### **Comment évaluer les politiques de mémoire ? La Shoah comme étude de cas** 12 décembre 2022

Nonna Mayer (Sciences Po, CERI, CNRS) dédie la séance à Fariba Adelkhah, toujours retenue en Iran depuis trois ans et demi, qui résiste vaillamment.

La 62<sup>e</sup> séance porte sur l'évaluation des politiques de mémoire, qui se sont multipliées ces dernières années. Comment évaluer efficacement ces dispositifs, leur réception et leurs effets ? Telles sont les questions auxquelles Sarah Gensburger<sup>1</sup> (CNRS, ISP) et Sandrine Lefranc<sup>2</sup> (CNRS, Sciences Po, CEE) tentent de répondre, dans la continuation de leur ouvrage *A quoi servent les politiques de mémoire ?* (Presses de

---

<sup>1</sup> Sarah Gensburger a introduit la question de la mémoire dans l'analyse des politiques publiques. Elle a notamment publié *Les Justes de France. Politiques publiques de la mémoire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010 ; *Visites scolaires, histoire et citoyenneté*, Paris, La Documentation française, 2016 (avec S. Antichan *et al.*) ; *Administrations of Memory. Transcending the Nation and Bringing back the State in Memory Studies*, Springer, 2022 (avec S. Mc Quaid).

<sup>2</sup> Sandrine Lefranc travaille sur les politiques de paix, de « mémoire » et de justice « restaurative ». Elle a notamment publié *Comment sortir de la violence ? : enjeux et limites de la justice transitionnelle*, Paris, CNRS Editions, 2022 et « A tale of many jurisdictions: How universal jurisdiction is creating a transnational judicial space », *Journal of Law and Society*, 2021.

Sciences Po, 2017) en revenant sur le cas emblématique de la mémoire de la Shoah. Leurs propos seront discutés par Agathe Devaux-Spatarakis<sup>3</sup> (Quadrant Conseil), spécialiste de l'évaluation des politiques publiques et de leur impact.

### **Intervention de Sarah Gensburger et de Sandrine Lefranc**

Toutes deux travaillent sur les effets des politiques de mémoire, entendues au sens strict, c'est-à-dire en tant que politiques publiques. Cette acception restreinte laisse de côté des questions plus culturelles comme celles de la littérature ou du cinéma. Ces politiques, malgré leur diversité, utilisent des outils relativement homogènes selon les pays (tels que les monuments, les journées nationales, les cérémonies commémoratives, les enseignements et les voyages scolaires, la formation des agents de l'État). D'autres outils existent, comme les procès, les lois dites mémorielles, les réparations ou encore des instruments plus strictement fiscaux. Dans le cadre de cette séance, Sarah Gensburger et Sandrine Lefranc se concentreront uniquement sur le cas des politiques mémorielles liées à la Shoah, qui est une matrice pour penser les politiques mémorielles en général. Il ne s'agit donc pas de présupposer une spécificité du cas propre à la Shoah mais d'utiliser ce cas comme un exemple emblématique. Les politiques mémorielles se sont multipliées ces dernières années, et ce dans tous les pays européens, en lien sans doute avec la montée du populisme et de l'antisémitisme. L'accroissement des lieux de mémoire que l'on constate ces dernières années n'en est qu'un indicateur parmi d'autres. Le postulat largement partagé par les politiques mémorielles est l'idée selon laquelle la transmission de la connaissance de la Shoah permet de lutter contre les intolérances, le racisme, l'antisémitisme et le retour en force des partis d'extrême droite ou du fascisme.

Le premier constat que Sarah Gensburger et Sandrine Lefranc dressent est que les politiques mémorielles ne sont pas propres à un champ sectoriel mais qu'elles se développent de manière disparate et multisectorielle, dans la culture, l'éducation, ou les administrations. La DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le

---

<sup>3</sup> Agathe Devaux-Spatarakis a notamment publié « Qu'attendre de la recherche pour éclairer l'action publique ? », *Papiers de recherche*, 2022 et « Évaluation des politiques publiques et sociologie : état des lieux d'une relation distanciée », *Sociologies pratiques*, 36 (1), 2018 (avec Thomas Delahais).

racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT) en est un exemple. Les chercheuses définissent les politiques de mémoires comme des politiques qui utilisent la transmission du passé comme un outil de transformation des sociétés contemporaines. Comment, ensuite, faire pour les identifier ? Que faire rentrer dans le périmètre des politiques de mémoire ? Une des réponses envisagées peut être de partir d'une approche nominale (c'est-à-dire repérer où se trouve le mot « mémoire » dans les organigrammes de l'État). Il est aussi possible de partir de lieux, narratifs ou linguistiques (tels que les discours) ou physiques, qui semblent s'organiser autour de la mémoire. Sarah Gensburger et Sandrine Lefranc se sont particulièrement concentrées sur les rapports de la DILCRAH. Un des aspects qui les a intéressées est celui des mécanismes reposant sur l'émotion à travers la singularisation des témoignages, la valorisation des victimes innocentes ou des figures héroïques exemplaires, mais aussi sur l'idée que l'émotion est un vecteur actif qui suscite l'identification et l'empathie.

Il a fallu ensuite aux chercheuses définir ce qui était spécifique à ces politiques de mémoire. Il existe des spécifications restrictives ou élargies, selon les fins attribuées aux politiques mémorielles. Dans une acception large, les politiques de mémoire sont censées prévenir la violence de masse (oublier serait condamner l'histoire à se répéter), prévenir le populisme, travailler à la concorde civile et enfin contribuer à une culture de la tolérance. Pour évaluer l'efficacité de ces politiques mémorielles, on peut mesurer la participation à ces dispositifs (à travers le décompte des publics, des participants). On peut aussi contrôler les connaissances (par exemple, on évalue les connaissances sur la Shoah des participants avant et après la participation). Enfin, il est possible de mesurer la tolérance en posant des questions aux individus sur ce qu'ils perçoivent d'eux-mêmes (il s'agit donc d'une auto-évaluation). On évalue par exemple les attitudes à l'égard des minorités ou bien plus largement le lien entre politiques de mémoire et orientations politiques. Il s'agit donc d'évaluer le vivre-ensemble, c'est-à-dire à la fois le taux de mixité et la cohésion sociale. Cette dernière mesure n'est pas évidente et elle est assez mal abordée en sciences sociales. Il faudrait également jauger la qualité de la démocratie, notamment au moyen d'indices de la paix. Sarah Gensburger et Sandrine Lefranc font cependant part de leurs doutes quant au lien de causalité supposé qui existerait entre les politiques de mémoire et la qualité des démocraties.

Le deuxième constat que font les deux chercheuses est qu'il existe assez peu d'évaluations de l'efficacité des politiques publiques, et lorsque celles-ci existent, elles se résument généralement à une mesure de la participation des individus aux politiques de mémoire. Le plus souvent, les évaluations ne portent en outre que sur les publics ayant participé à ces dispositifs et laissent de côté la question des effets à long terme. Ainsi, le type d'évaluation rencontré le plus fréquemment consiste à faire des sondages sur les connaissances des Français. Il s'agit le plus souvent de tests de connaissance sur la Shoah auprès des jeunes. Le type de question qui va être posé est par exemple : « d'après vous, comment avez-vous acquis ces connaissances (école, cérémonies, etc.) ? La plus grande enquête de ce type est celle fournie par la Fondation pour la mémoire de la Shoah qui est une enquête comparative portant sur des jeunes de 18 à 25 ans d'une trentaine de pays ayant effectué un voyage à Auschwitz.

Sarah Gensburger et Sandrine Lefranc ont évalué une centaine d'articles sur l'évaluation de l'impact des politiques de la mémoire uniquement liées à la Shoah. La littérature existante sur l'évaluation des politiques mémorielles est majoritairement anglo-saxonne, ce qui est très largement liée à la question des financements. Les enquêtes d'évaluation des politiques de mémoire sont souvent diligentées par des institutions qui mandatent des chercheurs pour savoir s'il faut augmenter les fonds ou les restreindre. Ces études portent à chaque fois sur un instrument, un dispositif d'action publique spécifique et elles sont donc très rarement cumulatives. De plus, ces études sont produites dans le champ disciplinaire des sciences de l'éducation. Conformément au mode de fonctionnement des institutions anglo-saxonnes, elles doivent produire elles-mêmes leurs études d'impact. Ces études montrent une grande diversité méthodologique : certaines sont qualitatives, d'autres quantitatives, certaines ont une méthode quasi-expérimentale, d'autres ont recours à des expérimentations aléatoires. La plupart des études reconnaissent avoir des résultats assez mitigés en la matière, montrant que la tolérance religieuse des participants n'augmente pas nécessairement en fonction de leur contact avec des dispositifs de politiques mémorielles. Par exemple, l'étude réalisée par Ygal Fijalkow (Fondation pour la mémoire de la Shoah) montre que si les visites à Auschwitz permettent bien une amélioration des connaissances de court terme sur la Shoah, celles-ci n'augmentent pas

nécessairement la tolérance des individus<sup>4</sup>. C'est parfois même l'inverse qui se produit, ainsi les visites des lycéens israéliens dans les camps de concentration en Pologne peuvent avoir pour conséquence de renforcer le nationalisme. Il existe d'autres études qui elles constatent des effets positifs mais qui les nuancent : il existe des biais d'autosélection ou encore de « désirabilité » réels, soit la personne interrogée a tendance à se présenter sous un jour favorable et à donner la réponse qu'elle pense attendue. Parmi les défailances méthodologiques, il faut mentionner le court-termisme marqué de ces études : au mieux, l'acquisition de connaissances est mesurée un an après la participation à un dispositif d'enseignement. Beaucoup de mesures sont fondées sur l'auto-perception des participants (avec des questions de type « Suis-je tolérant ? »). En outre, les groupes étudiés sont généralement assez peu représentatifs de la population générale et l'accent est toujours mis sur la jeunesse. Enfin, les études qui tentent de mesurer la qualité de la démocratie présentent souvent des résultats peu convaincants.

Sandrine Lefranc et Sarah Gensburger estiment qu'il serait utile d'appliquer au champ de l'évaluation des politiques mémorielles les règles méthodologiques qui valent pour toutes les sciences sociales. La temporalité devrait être moins courte, d'autant plus que les effets attendus de ces politiques, l'amélioration du vivre-ensemble ou de la démocratie, sont des effets de très long terme. De plus, il y a une difficulté à passer de l'échelle individuelle à l'échelle collective. Il n'est pas évident de partir des effets des politiques mémorielles à une échelle très fine et individuelle pour prédire des effets à long terme à l'échelle de la société. Il ne va pas de soi non plus de supposer que les effets des enseignements des politiques mémorielles vont être constants au fil de la vie d'un individu et que ces effets auront telle ou telle conséquence sur le comportement électoral de ce même individu. De plus, ces études font souvent le pari d'une transformation de l'individu, sans se préoccuper de l'état initial qui était le sien : généralement, les populations concernées par les dispositifs sont d'ores et déjà très tolérantes. Il s'agit donc moins de les éduquer que de les conforter dans leurs positions. En somme, les effets attendus par les politiques de mémoire n'ont de chance d'aboutir que si ces politiques mémorielles sont appliquées à un large public et surtout

---

<sup>4</sup> Voir par exemple Ygal Fijalkow, « L'apport des voyages à l'enseignement de la Shoah en Israël » in Fijalkow Jacques et Ygal (dir), *Les élèves face à la Shoah. Lieux, histoire, voyages*, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 2013.

à un public socialement diversifié. La question des publics ciblés est essentielle et n'est pas toujours bien posée dans les études. Par exemple, les politiques de mémoires sont généralement conçues pour s'adresser aux populations jeunes, alors même que la jeunesse tend à être relativement plus tolérante et progressiste que les personnes âgées. Il convient donc de se demander avec beaucoup de rigueur qui anime ces politiques de mémoire, pour qui et par qui elles sont faites. Faire des politiques de mémoire, en somme, c'est toujours faire de la politique : à travers les politiques de mémoire, c'est bien l'État en action qui se donne à avoir.

### **Discussion par Agathe Devaux-Spatarakis**

Agathe Devaux-Spatarakis remercie les deux intervenantes pour lui avoir permis de prendre connaissance de leurs travaux. En sa qualité de consultante, elle va se demander comment elle s'y prendrait si elle avait une commande d'un ministère lui demandant d'évaluer une politique publique. Elle estime que l'évaluation n'est pas une fin en soi mais un moyen. Il s'agit donc de déterminer précisément l'enjeu que l'on assigne aux politiques mémorielles. S'agit-il de justifier les politiques de mémoire, ou de les améliorer ? Quel l'impact peut être raisonnablement attendu de ces politiques ? Les outils déployés ne sont pas les mêmes selon le type d'enjeu assigné aux politiques de mémoire. Il convient également de se demander jusqu'où il est possible d'espérer aller dans la contribution au changement que l'on souhaite faire advenir. Il pourrait être intéressant de procéder à une classification des effets escomptés par famille de mécanismes psycho-sociaux que l'on souhaite générer. Par exemple, va-t-on utiliser le « pair à pair », c'est-à-dire provoquer une émotion par le témoignage d'une personne à laquelle on peut s'identifier ? Va-t-on privilégier une leçon administrée par un expert ? Les mécanismes psycho-sociaux ne seront pas les mêmes selon la modalité d'enseignement choisie. Il convient également de se demander comment s'opère le passage de l'émotion ressentie à un changement de comportement. Bien sûr, il y a aussi un enjeu sur la durabilité des effets des politiques mémorielles. Il faudrait en ce sens envisager des formes de rappels pour faire perdurer les effets produits sur les individus.

## **Réponse de Sarah Gensburger**

Sarah Gensburger estime que s'interroger sur l'évaluation des politiques de mémoire est fondamental. Elle considère que l'évolution politique du monde actuel contribue à relativiser l'importance des politiques mémorielles. Il lui semble donc qu'il est utile de s'intéresser à la façon dont celles-ci pourraient être améliorées. Le consensus général existant sur l'intérêt de mettre en place des politiques de mémoire doit être interrogé.

## **Question de Martine Cohen**

Martine Cohen (CNRS, GRSL) se demande si les évaluations scientifiques des politiques de mémoire ont pris en compte les événements contextuels qui ont eu lieu au moment de l'enquête. Également, elle souhaite savoir si Sarah Gensburger et Sandrine Lefranc ont parfois participé de l'intérieur à ces politiques de mémoire. Elle estime qu'il serait intéressant qu'elles partagent leurs recherches avec le tissu associatif qui œuvre dans ces directions.

Sandrine Lefranc s'accorde à dire que les effets de contexte sont absolument cruciaux pour interpréter les effets des politiques de mémoire sur les individus. Pourtant, il n'y a pas réellement d'études longitudinales qui permettent d'en rendre compte, à l'échelle d'une trajectoire de vie par exemple. Sandrine Lefranc estime que ce serait un travail intéressant à faire.

Sarah Gensburger ajoute que faire un suivi de cohorte serait pertinent mais complexe et coûteux. Elle explique que les institutions auprès desquelles elle et Sandrine Lefranc ont soumis leur projet n'y ont pas trouvé d'intérêt.

## **Question de Alain David**

Travaillant à la CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme) au titre de la LICRA, Alain David explique qu'il a été auparavant élève de Derrida et de Lévinas. Il se demande s'il n'y a pas une singularité de la Shoah, qui n'est pas prise en compte dans l'intervention de Sarah Gensburger et de Sandrine Lefranc.

### **Réponse de Sarah Gensburger**

Sarah Gensburger rappelle qu'elle fait des sciences sociales et qu'à ce titre, une étude de cas ne revient pas à dire que tout est pareil ou que tout se vaut : il s'agit avant tout d'une démarche épistémologique. À titre personnel, elle explique que l'histoire de la Shoah l'intéresse tout particulièrement et qu'il ne s'agit à aucun moment de considérer que toutes les mémoires sont les mêmes et peuvent être mises au même niveau. Il reste toutefois intéressant de réfléchir aux politiques de mémoire de manière transversale et de croiser les thèmes. Dans son habilitation à diriger des recherches<sup>5</sup>, Sarah Gensburger a travaillé de manière transversale pour comprendre comment des dispositifs et des mots circulent d'une politique de mémoire à une autre.

### **Remarque de Johanna Barasz**

Johanna Barasz fait de l'évaluation de politiques publiques à France stratégie. Elle a auparavant été déléguée adjointe à la DILCRAH et chargée de la question des mémoires en 2015. Elle explique qu'il n'y a pas de budget prévu dans les départements ministériels à destination des politiques mémorielles. Les agents qui travaillent spécifiquement sur la mémoire se comptent sur les doigts d'une main à la DILCRAH. Elle considère donc qu'il n'existe pas de politique mémorielle réellement construite et définie.

### **Réponse de Sarah Gensburger**

Sarah Gensburger a beaucoup travaillé pour pister la localisation des politiques publiques liées à la mémoire. Même si elles sont peu nombreuses, il y a bien des personnes qui travaillent dans ce secteur et cela ne risque pas de s'arrêter. Elle s'accorde à dire qu'il y a une tension entre la faiblesse des politiques publiques et le grand nombre d'éléments tangibles liés à la mémoire, comme les monuments.

---

<sup>5</sup> « Qui pose les questions mémorielles ? Sociologie de l'Etat contemporain », HDR en science politique soutenue à Sciences Po, Paris, 2019.



### **Remarque de Dominique Trimbur**

Dominique Trimbur (CNRS, CRFJ) est directeur de la Fondation pour la mémoire de la Shoah. Il s'intéresse beaucoup à la comparaison internationale des politiques de mémoire. En termes de politiques mémorielles, il y a de nombreux débats sur le postcolonial qui obligent les institutions qui travaillent sur la mémoire à évoquer d'autres pratiques mémorielles et à repenser à nouveaux frais leur rapport au passé.

### **Réponse de Sarah Gensburger**

Sarah Gensburger remercie Dominique Trimbur pour les éléments très justes qu'il met en avant. La mémoire est souvent un langage imposé par les politiques publiques qui décalent et infléchissent la manière dont des questions comme le racisme vont être traitées.

### **Question de Michèle Fellous**

Michèle Fellous (CNRS) a travaillé il y a quelques années sur les conflits de mémoire. Elle a étudié la perception particulière de la Shoah. Celle-ci est ici étudiée en elle-même sans être mise en regard avec d'autres politiques de mémoire. Cela semble dommageable à Michèle Fellous qui pense que cela peut créer des conflits de mémoire, et notamment parmi les victimes.

### **Réponse de Sandrine Lefranc**

Sandrine Lefranc souhaite écarter tous les malentendus : Sarah Gensburger et elle ont répondu à une commande. Il ne s'agit pas du tout pour elle de faire une hiérarchie des politiques de mémoires. Par ailleurs, Sandrine Lefranc précise qu'elle n'est pas spécialiste de la Shoah puisque ses travaux portent notamment sur le génocide des Tutsi au Rwanda. La dimension comparatiste ne lui est pas étrangère et elle s'accorde à en souligner l'importance. Les deux chercheuses n'ont simplement pas fait ce choix dans le cadre de cette étude.

### **Question d'Ulrike Lepont**

Ulrike Lepont (Sciences Po CEE) travaille sur les politiques publiques mais elle n'est pas spécialiste des politiques mémorielles. Elle se demande s'il existe des études comparatives entre pays sur les politiques mémorielles liées à la Shoah, notamment entre pays de l'Europe de l'Est et pays de l'Europe de l'Ouest. Du point de vue de l'évaluation, cela invite à s'interroger à ce que pourrait être un pays sans politique de mémoire, et plus largement, sur ce que serait un pays sans sciences sociales. Y a-t-il des réflexions sur la façon dont on met en parallèle l'ampleur de l'objectif d'une politique de mémoire avec son échelle ? Ce n'est en effet pas la même chose d'évaluer l'effet d'un voyage d'enfants à Auschwitz et l'esprit civique d'un pays ou le comportement électoral de sa population. Établir des liens de causalité semble difficile. À une échelle aussi large, la dimension comparatiste semble s'imposer de manière plus évidente encore.

### **Réponse de Sandrine Lefranc**

Sandrine Lefranc explique qu'il n'y a quasiment pas d'études quantitatives de grande ampleur. En revanche, il existe des études qualitatives précieuses. Sandrine Lefranc trouve très pertinente la question de savoir s'il existe des pays sans politique de mémoire. Elle répondrait par la négative ajoutant que même les nazis avaient, d'une certaine façon, une politique de mémoire. En revanche, de manière plus spécifique, elle et Sarah Gensburger ont cherché à étudier un type particulier de politique de mémoire : celles à visée éducative.

### **Réponse de Sarah Gensburger**

Concernant la question sur un pays sans politique de mémoire, Sarah Gensburger renvoie à un livre récent de Léa David<sup>6</sup>, dans lequel elle se demande si les politiques de mémoire à visée cosmopolite peuvent être traitées de la même manière que les politiques de mémoire à visée nationalistes ou patriotiques. Elle n'a personnellement

---

<sup>6</sup> Léa David, *The Past Can't Heal Us. The Dangers of Mandating Memory in the Name of Human Rights*, Cambridge, Cambridge University Press, 2020.

pas la réponse à cette question. Sarah Gensburger explique avoir fait une grande enquête sur les visiteurs d'une exposition consacrée à la Première Guerre mondiale, qui se situe au croisement de la mémoire cosmopolite et de la mémoire nationale.

### **Question de Nonna Mayer**

Nonna Mayer estime que la concurrence mémorielle ou la concurrence victimaire consritue, notamment en France, une réalité tangible. Dans certains cas, les politiques mémorielles centrées autour de la Shoah ont des effets négatifs et elles revivifient le stéréotype selon lequel les Juifs auraient trop d'influence.

### **Réponse de Sarah Gensburger**

Sarah Gensburger explique qu'elle a participé à une exposition à l'Hôtel de Paris en 2012 qui portait sur les enfants juifs à Paris pendant la Deuxième Guerre mondiale et qui était destinée à commémorer la rafle du Vel' d'hiv'. Elle avait alors tenu un journal de terrain, abandonnant pour un temps sa casquette d'historienne pour celle de sociologue. Elle a voulu recueillir les avis des participants et elle a fait à ce titre sa première enquête sur les effets des politiques publiques. À ce titre, la Ligue de l'éducation a signé un partenariat avec la mairie de Paris faisant venir quarante classes à cette exposition. Toutes les classes venaient de réseaux d'éducation prioritaire (REP) et étaient composées d'enfants issus de l'immigration. Les réactions de ces jeunes étaient particulièrement intéressantes. Tous étaient outrés, s'insurgeaient contre le racisme et se demandaient pourquoi la police française de l'époque n'avait pas protégé les enfants juifs. Le constat que fait Sarah Gensburger, c'est que les valeurs de tolérance et les valeurs civiques étaient en place au préalable dans la tête de ces enfants. Autrement dit, elle estime que la concurrence mémorielle peut peut-être parfois exister mais pas de façon systématique.

### **Question de Denis Peschanski**

La question de Denis Peschanski (directeur de recherche au CNRS, Paris Panthéon Sorbonne) rejoint celle d'Ulrike Lepont. Il lui semble difficile d'isoler les réflexions sur les politiques publiques de réflexions plus globales sur les régimes mémoriels. Pour

prendre un exemple, Denis Peschanski rappelle qu'en 1958, la légitimité du général De Gaulle est construite sur l'appel du 18 juin 1940, avec la figure structurante du héros résistant. Dans le cas des mémoires structurées autour de la figure de la victime juive, le véritable tournant prend place en 1985 [Denis Peschanski fait ici référence à la sortie du film Shoah de Claude Lanzmann d'une durée de 9h30]. Denis Peschanski estime que l'évaluation de l'impact des politiques publiques est compliquée si elle est déconnectée d'une méta-approche sur les régimes mémoriels.

### **Réponse de Sarah Gensburger**

Sarah Gensburger explique qu'il est important de clarifier sur quel niveau d'analyse on se situe. Ensuite, pour se positionner sur une approche de long terme, on pourrait reprendre la cohorte des participants au Concours national de la Résistance, ce qui serait un très bel objet de recherche, avec un échantillonnage intéressant. Il est important de se situer sur la longue durée. De nombreuses archives permettraient de réaliser ce travail.